

## Addendum Logiciel Perpétuel

Le présent Addendum au Logiciel Perpétuel, ainsi que les Conditions Générales, seront intégrés dans un Bon de Commande convenu entre le Client et LabVantage. À des fins de clarification, le présent Addendum au Logiciel perpétuel ne s'applique pas au Logiciel en tant que Service. Les termes commençant par une majuscule sont définis dans les [Conditions Principales](#).

### 1. Exigences de licence

À la signature du Bon de Commande, LabVantage fournira au Client un lien pour télécharger le logiciel et une clé de licence qui lui permet de fonctionner. La Documentation précisera quels sont les systèmes d'exploitation et les exigences matérielles minimales requis pour que le Logiciel fonctionne.

### 2. Durée

La Durée de la licence du Logiciel est perpétuelle, à compter du jour où LabVantage fournit la clé de licence au Client.

Sous réserve que le Client ait payé les frais de licence du Logiciel dus en vertu du Bon de Commande et que l'accès du Client au Logiciel ne soit pas interdit par la loi américaine ou toute autre loi applicable en matière d'exportation, la licence du Logiciel octroyée au Client survivra à toute expiration du Contrat.

### 3. Recours en cas de violation de garantie

Au cours des quatre-vingt-dix (90) premiers jours de la licence du Logiciel, LabVantage, à sa discrétion et sans frais supplémentaires, réparera, remboursera ou remplacera tout Logiciel qui n'est pas substantiellement conforme à sa Documentation.

Après les 90 premiers jours, l'assistance de LabVantage pour toute défaillance du Logiciel à se conformer substantiellement à sa Documentation nécessite l'achat du Plan de Maintenance du Logiciel décrit ci-dessous.

### 4. Assistance Technique et Maintenance

**4.1 Plan d'Assistance et de Maintenance.** Le Client peut acheter un Plan d'Assistance et de Maintenance (Support and Maintenance Plan, SMP) pour le Logiciel sur une base annuelle en signant un Bon de Commande et en payant les Frais applicables. Pendant toute période annuelle au cours de laquelle le Client achète le SMP, LabVantage fournira l'assistance technique et la maintenance énoncées dans <https://www.labvantage.com/legal/support-french>.

L'ensemble des mises à jour, correctifs et nouvelles versions fournis dans le cadre du SMP sont considérés comme des Logiciels.

**4.2 Renouvellement.** Le SMP sera renouvelé automatiquement pour des périodes successives d'un (1) an, à moins que le Client n'annule le SMP par écrit quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de renouvellement. Le Client n'a pas droit à une indemnisation en matière de propriété intellectuelle (PI) pour les Réclamations PI liées à une période au cours de laquelle le Client n'a pas acheté de SMP. Les frais pour chaque renouvellement du SMP n'augmenteront pas de plus de dix (10 %) au cours de l'année précédente, sauf si l'indice d'inflation applicable à la devise de la facture dépasse (de 10 %) l'inflation annuelle.

**4.3 Rétablissement.** Si le SMP du Client prend fin ou expire, le Client pourra rétablir le SMP à une date ultérieure après avoir payé le montant qu'il aurait payé s'il n'y avait pas eu d'interruption.

**4.4 Nombre d'utilisateurs.** Le prix du SMP du Client sera défini en fonction du nombre total d'Utilisateurs autorisés de tous les types d'utilisateurs pour lesquels le Client a obtenu une licence, que le Client utilise un sous-ensemble de ces licences au cours d'une Période SMP donnée ou que les licences aient été achetées à des moments différents. Le Client ne peut pas acheter ou résilier le SMP pour un sous-ensemble de ses licences. LabVantage peut aligner la période SMP pour des Utilisateurs Autorisés supplémentaires sur la période SMP annuelle existante.

### 5. Facturation.

LabVantage facturera au Client les Frais de licence perpétuelle et les premiers Frais SMP annuels lorsque LabVantage fournira la clé de licence. Pour tout renouvellement SMP ultérieur, LabVantage facturera le Client avant chaque période de renouvellement annuel.

### 6. Dépôt fiduciaire

LabVantage dépose chaque version du Logiciel auprès de son agent fiduciaire. Le Client peut, à sa discrétion et à ses frais, devenir bénéficiaire en

vertu de ce contrat de fiducie en signant l'accord de séquestre et en payant les frais applicables. Cependant, LabVantage peut retirer le Client en tant que bénéficiaire si le présent Contrat prend fin ou expire, ou si le Client n'achète pas ou ne renouvelle pas le SMP.

## **7. Indemnisation.**

Aux fins de déterminer le montant des Frais de logiciel qui peuvent être remboursés au Client en vertu de la section *Indemnisation* des Conditions principales, LabVantage calculera au prorata le remboursement sur la base d'un amortissement linéaire sur une période de cinq ans, à compter du début de la Durée.